

VILLE DE ROYAN

DU CONSEIL MUNICIPAL

67049

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

OBJET :

Forêt domaniale de  
ST-Augustin - prospection  
de terrains.

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, FOUGET, GACHET.

Représentés : M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS.  
M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte tenu de l'intérêt que présente pour l'avenir la parcelle de terrain louée à la Ville par l'Etat en forêt domaniale de ST-Augustin pour y créer un golf et un centre de loisirs, il apparaîtrait intéressant de connaître les multiples propriétaires des terrains boisés contigus.

Une mission de prospection ayant pour but de prendre contact avec ces propriétaires, d'obtenir si possible de chacun d'eux une promesse de vente avec plans de situation, plans parcellaires et états parcellaires, se révélerait indispensable.

M. GARNIER Willian, agent immobilier, domicilié 20, rampe du Vengeur à ROYAN qui a déjà eu l'occasion d'opérer des prospection dans ce secteur pourrait se voir confier cette mission en exclusivité étant toutefois entendu que les frais seraient à la charge du propriétaire vendeur.

.../...

.../...

D'autre part, Me BARDE, Notaire à ROYAN pourrait être ultérieurement chargé de rédiger les actes d'acquisition qui seraient passés au moment opportun soit par la ville elle-même, soit par telle personne morale ou physique de son choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 7 AVRIL 1967,

Considérant l'utilité de faire procéder à une prospection des terrains voisins de la parcelle de 112 ha 78 a, louée par l'Etat à la Ville en forêt domaniale de ST-Augustin,

DECIDE :

- de confier cette mission de prospection en exclusivité à M. GARNIER William, agent immobilier, 20, rampe du Vengeur à ROYAN dans les conditions exposées ci-dessus.
- que l'acquisition des terrains en cause s'effectuera suivant estimation des Domaines par la Ville elle-même ou par telle personne morale ou physique de son choix, cette opération devant faire ultérieurement l'objet d'une nouvelle décision particulière.
- que les actes d'acquisition seront rédigés en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



VU

ROCHEFORT-MER, le 25 AVR. 1967  
Le Sous-Prefet

*[Signature]*



Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,

Maurice MATRAS.